



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taxes foncières

Question écrite n° 7127

#### Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le reel probleme financier que rencontrent les personnes qui ont fait construire leur logement dans les annees soixante-dix. A l'epoque, il leur a ete affirme qu'elles seraient exonerees pendant vingt ans de la taxe fonciere. Or les delais d'exoneration, s'ils ont ete legalement reduits, n'ont pas ete cependant respectes. Elle demande quels sont les recours possibles pour les personnes qui avaient calcule au plus juste leur budget ou ont vu leur situation se modifier : chomage, mise a la retraite anticipee, difficultes economiques.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement ne meconnait pas les difficultes que la reduction de la duree de l'exoneration de taxe fonciere sur les proprietes baties a pu entrainer pour certains contribuables. Toutefois, le retour au systeme anterieur serait incompatible avec les contraintes budgetaires qu'impose le retablissement des grands equilibres economiques. Il serait en effet d'un cout tres eleve, car l'Etat rembourse aux communes l'essentiel de la perte de produit fiscal qui resulte des exonérations de taxe fonciere. Cela dit, les personnes qui rencontrent de reelles difficultes pour s'acquitter de leur taxe fonciere peuvent s'adresser aux services de la comptabilite publique ou a ceux de la direction generale des impots afin d'obtenir des delais de paiement ou des remises gracieuses.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Boutin Christine](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7127

**Rubrique :** Impots locaux

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3701